

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
Association
Exercice clos le 31 décembre 2023

7, avenue de Champagne
51200 EPERNAY
SIREN : 780 383 121

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
SIEGE SOCIAL : 7, AVENUE DE CHAMPAGNE
51200 EPERNAY
SIREN : 780 383 121

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'assemblée générale de votre association OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

**ASSOCIATION
OFFICE DE
TOURISME
EPERNAY PAYS DE
CHAMPAGNE**

Rapport du
Commissaire aux
comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos
le 31 décembre 2023

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champigny, le 1er juillet 2024

Pour la S.A.S. AUDIMIS GRAND EST
Commissaire aux Comptes



Jean-Luc BALLEUX
Associé signataire

AUDIMIS GRAND EST

PARC D'AFFAIRES REIMS-CHAMPIGNY - BATIMENT C - ALLEE JEAN-MARIE AMELIN - 51370 CHAMPIGNY
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'EST

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
Association
Exercice clos le 31 décembre 2023

7, avenue de Champagne
51200 EPERNAY
SIREN : 780 383 121

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
SIEGE SOCIAL : 7, AVENUE DE CHAMPAGNE
51200 EPERNAY
SIREN : 780 383 121

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Champigny, le 1er juillet 2024

Pour la S.A.S. AUDIMIS GRAND EST
Commissaire aux Comptes



Nicolas CHOQUENET
Associé signataire

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

OFFICE DE TOURISME EPERNAY

7 AVENUE DE CHAMPAGNE

51201 EPERNAY CEDEX

NAF : 7990Z-

Siret : 78038312100016



Sommaire

1. Comptes annuels	3
Attestation d'Expert Comptable	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de Résultat	7
Annexe	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	17
<i>Autres informations</i>	18
2. Détail des comptes	20
Bilan détaillé	21
Compte de résultat détaillé	25
3. Dossier de gestion	29
Dossier de gestion	31
4. Liasse fiscale	33

Comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association
OFFICE DE TOURISME EPERNAY
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 61 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
<i>Total bilan</i>	251 707
<i>Total des produits d'exploitation</i>	1 205 743
Résultat net comptable (Excédent)	62 538

Fait à EPERNAY

BRUNEL WATELET INGRID
Expert-comptable

Signature

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	197 422	195 514	1 908	2 738
<i>Immobilisations corporelles</i>	196 283	190 426	5 856	7 259
<i>Immobilisations financières</i>	5 030	5 000	30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	398 735	390 941	7 794	10 027
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</i>				
<i>Marchandises</i>	33 880		33 880	26 888
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	3 600		3 600	3 600
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	29 499	10 110	19 389	22 719
<i>Autres</i>	14 054	11 993	2 061	12 422
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités (autres que caisse)</i>	168 066		168 066	104 975
<i>Caisse</i>	923		923	576
TOTAL ACTIF CIRCULANT	250 023	22 103	227 920	171 180
REGULARISATION				
<i>Charges constatées d'avance</i>	15 944		15 944	16 912
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Autres comptes de régularisation</i>	49		49	46
TOTAL REGULARISATION	15 993		15 993	16 958
TOTAL GENERAL	664 751	413 044	251 707	198 165

<i>Legs nets à réaliser :</i> <i> acceptés par les organes statutairements compétents</i> <i> autorisés par l'organisme de tutelle</i> <i>Dons en nature restant à vendre :</i>		
--	--	--

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
<i>Fonds propres</i>		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	174 909	174 909
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
Résultat de l'exercice	62 538	14 726
<i>Report à nouveau</i>	-274 958	-289 683
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-37 511	-100 049
<i>Autres fonds associatifs</i>		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		493
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	-37 511	-99 556
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	79 895	103 213
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		16 753
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	67 104	51 529
<i>Autres</i>	98 040	93 040
TOTAL DETTES	245 039	264 535
Produits constatés d'avance	44 180	33 186
TOTAL GENERAL	251 707	198 165
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	58 399	
<i>Dont à moins d'un an (a)</i>	230 798	
<i>(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque</i>		
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
<i>Ventes de marchandises</i>	96 621	65 787
<i>Production vendue (biens et services)</i>	204 405	186 062
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>		
<i>Subventions d'exploitation</i>	808 000	719 300
<i>Cotisations</i>	65 714	55 193
<i>Autres produits</i>	31 003	32 054
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 205 743	1 058 397
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
<i>Achats de marchandises</i>	63 040	40 205
<i>Variation des stocks (marchandises)</i>	-6 992	18 924
<i>Achats d'approvisionnements</i>	129 269	99 519
<i>Variation des stocks (approvisionnements)</i>		
<i>Autres charges externes</i>	345 442	364 189
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	13 751	10 964
<i>Rémunérations du personnel</i>	408 109	419 571
<i>Charges sociales</i>	165 890	161 496
<i>Dotations aux amortissements</i>	9 602	15 471
<i>Subventions accordées par l'association</i>		
<i>Autres charges</i>	13 993	215
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 142 104	1 130 555
RESULTAT D'EXPLOITATION	63 638	-72 159
PRODUITS FINANCIERS	269	1 255
CHARGES FINANCIERES	1 413	1 245
PRODUITS EXCEPTIONNELS	493	86 875
CHARGES EXCEPTIONNELLES	450	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEU		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	62 538	14 726

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DE TOURISME EPERNAY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 251 707 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 62 538 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	197 422			197 422
Immobilisations incorporelles	197 422			197 422
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 620			2 620
– Installations générales, agencements aménagement divers				
– Matériel de transport	91 867			91 867
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 936	859		101 796
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	195 423	859		196 283
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	5 000			5 000
– Prêts et autres immobilisations financières	30			30
Immobilisations financières	5 030			5 030
ACTIF IMMOBILISE	397 875	859		398 735

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		859		859
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		859		859
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
<i>- Frais d'établissement et de développement</i>				
<i>- Fonds commercial</i>				
<i>- Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	194 684	830		195 514
Immobilisations incorporelles	194 684	830		195 514
<i>- Terrains</i>				
<i>- Constructions sur sol propre</i>				
<i>- Constructions sur sol d'autrui</i>				
<i>- Installations générales, agencements et aménagement des constructions</i>				
<i>- Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	2 620			2 620
<i>- Installations générales, agencements aménagement divers</i>	77 600			79 299
<i>- Matériel de transport</i>	90 987	400		91 387
<i>- Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	16 957	1 862		17 120
<i>- Emballages récupérables et divers</i>				
Immobilisations corporelles	188 164	2 262		190 426
ACTIF IMMOBILISE	382 849	3 092		385 941

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 59 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	30		30
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	29 499	29 499	
<i>Autres</i>	14 054	14 054	
<i>Charges constatées d'avance</i>	15 944	15 944	
Total	59 528	59 498	30
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>	5 000			5 000
<i>Stocks</i>				
<i>Créances et Valeurs mobilières</i>	16 774	6 510	1 181	22 103
Total	21 774	6 510	1 181	27 103
Répartition des dotations et reprises :				
<i>Exploitation</i>		6 510	1 181	
<i>Financières</i>				
<i>Exceptionnelles</i>				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	174 909				174 909
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>		14 726		14 726	
<i>Report à Nouveau</i>	-289 683		14 726		-274 958
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	14 726	-14 726	62 538		62 538
Situation nette	-100 049		77 263	14 726	-37 511
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>	493			493	
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	-99 556		77 263	15 218	-37 511

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 289 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	79 895	21 497	58 399	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	67 104	67 104		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	89 922	89 922		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	8 117	8 117		
<i>Produits constatés d'avance</i>	44 159	44 159		
Total	289 197	230 798	58 399	
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	23 318			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – Factures non pa</i>	9 014
<i>Congés payés</i>	34 467
<i>Personnel – autres charges à payer</i>	16 798
<i>Charges sociales sur congés pa</i>	16 578
<i>Formation continue</i>	1 363
Total	78 221

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	15 944		
Total	15 944		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	44 159		
Total	44 159		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 497 euros

Honoraire des autres services : 5 340 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
<i>Concours publics</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>			800 000		8 000	808 000
<i>Subventions d'équilibre</i>						
<i>Subventions d'investissement</i>					493	493
						808 493

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
<i>Pénalités, amendes fiscales et pénales</i>	450	
<i>Subventions d'investissement virées au résultat</i>		67 493
TOTAL	450	67 493

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Garantie ATOUT FRANCE</i>	30 000
<i>Avals et cautions</i>	30 000
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
Total	30 000

Engagements reçus

	Montant en euros
<i>Plafonds des découverts autorisés</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Mise à disposition gratuite des locaux 7 avenue de Champagne</i>	
<i>Autres engagements reçus</i>	
<i>Legs nets à réaliser</i>	
<i>Total</i>	

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
<i>Bénévolat</i>		
<i>Prestations en nature</i>		12 200
<i>Dons en nature</i>		
Total		12 200
Emplois		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		12 200
<i>Prestations</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
Total		12 200

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj sans dép.)
Total							

Détail des comptes

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
205000 – Concessions et droits similaire	197 422,49		197 422,49	197 422,49
280500 – Concessions et droits similaire		195 514,27	-195 514,27	-194 684,27
	197 422,49	195 514,27	1 908,22	2 738,22
<i>Immobilisations corporelles</i>				
215400 – Matériel	2 619,90		2 619,90	2 619,90
218200 – Matériel de transport	91 867,25		91 867,25	91 867,25
218300 – Matériel de bureau et matériel	81 041,61		81 041,61	80 181,89
218400 – Mobilier	20 753,90		20 753,90	20 753,90
281540 – Amortissements matériels techn		2 619,90	-2 619,90	-2 619,90
281810 – Amort matériel de bureau		79 299,06	-79 299,06	-77 600,22
281820 – Amortissement matériel de tran		91 387,25	-91 387,25	-90 987,25
281840 – Amortissement mobilier		17 120,28	-17 120,28	-16 957,02
	196 282,66	190 426,49	5 856,17	7 258,55
<i>Immobilisations financières</i>				
271000 – Titres immobilisés (droit propriété)	5 000,00		5 000,00	5 000,00
275100 – Dépôts	30,00		30,00	30,00
297100 – Provision pour dépréciation des tit		5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
	5 030,00	5 000,00	30,00	30,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	398 735,15	390 940,76	7 794,39	10 026,77
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</i>				
<i>Marchandises</i>				
371000 – Stock guides et cartes	33 880,00		33 880,00	26 888,14
	33 880,00		33 880,00	26 888,14
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
409100 – Fournisseurs – avances et acom	3 600,00		3 600,00	3 600,00
	3 600,00		3 600,00	3 600,00
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>				
411000 – Clients	29 499,34		29 499,34	27 113,97
418100 – Clients à recevoir				386,00
491000 – Provisions pour dépréciation d		3 600,00	-3 600,00	-3 600,00
491600 – Dépréciation des comptes clien		6 510,00	-6 510,00	-1 180,80
	29 499,34	10 110,00	19 389,34	22 719,17
<i>Autres</i>				
401000 – Fournisseurs	325,55		325,55	1 515,36
409800 – Fournisseurs – RRR à obtenir				4 870,00
421100 – Personnel – rémunérations dues	40,62		40,62	
430100 – Taxe sur les salaires	1 095,00		1 095,00	2 858,45
445660 – TVA déductible s/aut.biens et sces				1 968,90
445663 – TVA ABS 5.5%				0,75
445718 – TVA 10%				67,78
445721 – Tva Collectée 20 %				540,64
467200 – Avance de frais	600,00		600,00	600,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
467801 – Laurent Janoir	11 993,14		11 993,14	11 993,14
496700 – Provis. dépréc. autres cptes debit.		11 993,14	-11 993,14	-11 993,14
	14 054,31	11 993,14	2 061,17	12 421,88
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)				
512110 – Compte épargne 0068431602	1 242,42		1 242,42	1 052,80
512120 – Livret Association 0068431604	9 221,23		9 221,23	8 841,68
512200 – CRCA	24 598,98		24 598,98	56 469,54
512300 – BNP	132 772,41		132 772,41	38 458,24
580002 – Encaissement CHQ OTEPC	197,00		197,00	53,00
580007 – CHEQUE VACANCES	34,25		34,25	100,00
	168 066,29		168 066,29	104 975,26
Caisse				
530000 – Caisse	738,07		738,07	392,92
530100 – Caisse devise dollars	24,54		24,54	20,82
532000 – Caisse livres sterling	72,78		72,78	71,32
533000 – Caisse devises AUD	4,06		4,06	4,21
534000 – Caisse devises Courannes suedoises	33,44		33,44	35,97
535000 – Caisse devise ukrainie	21,21		21,21	21,21
536000 – Caisse devise roubles russes	29,31		29,31	29,31
	923,41		923,41	575,76
TOTAL ACTIF CIRCULANT	250 023,35	22 103,14	227 920,21	171 180,21
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
486000 – Charges constatées d'avance	15 943,94		15 943,94	16 911,95
	15 943,94		15 943,94	16 911,95
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
476000 – Différences de conversion Actif	48,69		48,69	46,01
	48,69		48,69	46,01
TOTAL REGULARISATION	15 992,63		15 992,63	16 957,96
TOTAL GENERAL	664 751,13	413 043,90	251 707,23	198 164,94

Bilan détaillé

PASSIF

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
<i>Fonds propres</i>		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
102000 – Fonds associatifs sans reprise	174 908,96	174 908,96
	174 908,96	174 908,96
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
Résultat de l'exercice	62 537,69	14 725,67
<i>Report à nouveau</i>		
119000 – Report ... nouveau (solde débiteur)	-274 957,81	-289 683,48
	-274 957,81	-289 683,48
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-37 511,16	-100 048,85
<i>Autres fonds associatifs</i>		
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
131000 – Subventions d'équipement	108 157,20	108 157,20
139000 – Subvention d'investissement	-108 157,20	-107 664,38
		492,82
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	-37 511,16	-99 556,03
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>		
164100 – Emprunt BNP 667923		2 037,62
164200 – Emprunt BNP 758623	79 895,37	101 175,52
	79 895,37	103 213,14
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
419100 – Clients – acomptes sur commandes		16 752,60
		16 752,60
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		
401000 – Fournisseurs	58 089,88	38 802,90
408100 – Fournisseurs – Factures non pa	9 013,69	12 726,07
	67 103,57	51 528,97
<i>Autres</i>		
411000 – Clients	1 575,30	8,81
421100 – Personnel – rémunérations dues		3 437,34
428200 – Congés payés	34 467,17	41 137,00
428600 – Personnel – autres charges à payer	16 798,40	
431000 – URSSAF	11 380,26	11 600,74
437300 – AGRR	3 143,79	3 698,35
437320 – Swiss Life	613,02	1 596,26
437800 – Autres organismes sociaux	222,90	
438200 – Charges sociales sur congés pa	16 578,12	20 011,00
438700 – Produit ... recevoir		238,47

Bilan détaillé

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
442100 – Pvlr ... la source Impôt sur revenus	1 509,55	1 619,55
445510 – TVA à décaisser	572,00	763,00
445800 – Régularisation de TVA collectée	3 274,00	780,00
448630 – Formation continue	1 363,13	1 607,72
467000 – Fonds perçus tombola	3 369,03	3 369,03
467400 – Compte de liaison SEM	1 865,39	1 865,39
467500 – ARTISTE PEJMAN MEMARZADEH CONCERT	1 307,58	1 307,58
	98 039,64	93 040,24
TOTAL DETTES	245 038,58	264 534,95
Produits constatés d'avance		
477000 – Différences de conversion Passif	21,20	16,02
487000 – Produits constatés d'avance	44 158,61	33 170,00
	44 179,81	33 186,02
TOTAL GENERAL	251 707,23	198 164,94

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
<i>Ventes de marchandises</i>		
707000 – Ventes de marchandises	27 389,90	12 462,99
707101 – Timbres	65,32	64,00
707111 – VC TVA 20 %	62 222,44	47 596,63
707130 – VC TVA 5.5 %	6 943,64	5 663,89
707140 – Commission France Billet		-0,18
	96 621,30	65 787,33
<i>Production vendue (biens et services)</i>		
706000 – Prestations pack		13 515,00
706001 – Petit train	37 238,18	40 220,12
706002 – Agence réceptive	138 395,64	103 421,06
706009 – Loyer location vélo	8 720,56	12 604,04
706015 – Billetterie	290,00	792,00
706030 – Régie publicitaire	18 990,00	15 200,00
706036 – Cap Orientation	30,51	44,85
708801 – COMMISSIONS REGIONDO	739,74	264,90
	204 404,63	186 061,97
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>		
<i>Subventions d'exploitation</i>		
740000 – Subventions d'exploitation	8 000,00	9 300,00
742000 – Subvention d'exploitation	733 000,00	710 000,00
742001 – SUBVENTION EXPLOITATION INVESTISSEM	67 000,00	
	808 000,00	719 300,00
<i>Cotisations</i>		
756141 – Cotisations adhérents N	65 713,75	55 192,75
	65 713,75	55 192,75
<i>Autres produits</i>		
754110 – Dons manuels	600,00	50,00
758000 – Produits divers de gestion cou	4 572,46	14 824,33
781740 – Reprise dépréciation client	1 180,80	
791000 – Transfert de charges d'exploitation		5 359,93
791100 – Transfert de charges d'exploitation	17 239,81	8 714,01
791440 – Transfert de charges de personnel	7 409,80	3 106,20
	31 002,87	32 054,47
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 205 742,55	1 058 396,52
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
<i>Achats de marchandises</i>		
607000 – Achats de marchandises	63 039,55	39 552,95
607310 – Refacturation billetterie		652,00
	63 039,55	40 204,95
<i>Variation des stocks (marchandises)</i>		
603700 – Variation des stocks de marcha	-6 991,86	18 924,06
	-6 991,86	18 924,06
<i>Achats d'approvisionnements</i>		
601002 – Dépenses agence réceptive	129 269,08	99 519,40
	129 269,08	99 519,40
<i>Variation des stocks (approvisionnements)</i>		
<i>Autres charges externes</i>		
606000 – Achats non stockés de matières		268,81
606100 – Electricité	5 958,90	6 020,65

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
606110 – Eau	500,00	1 628,85
606250 – Gasoil	3 031,21	3 090,98
606300 – Fournitures entretien	5,93	258,23
606310 – Petits équipements et petits m	778,02	621,16
606320 – Vêtement de travail	1 062,19	
606400 – Site Internet	13 426,36	19 439,58
606410 – Fournitures administratives	12 436,97	9 826,74
611000 – Sous-traitance générale	274,73	180,00
613200 – Location immobilière		1 947,60
613500 – Location mobilière	3 732,71	6 250,15
613510 – Location voiture	4 752,19	4 752,24
613540 – Location des téléphones	2 630,68	2 630,68
613550 – Location terminal CB	-109,01	241,08
613560 – Location CLCT	1 200,00	1 320,00
613580 – Location Batterie Twizy		600,00
615000 – Entretien et réparations	8 313,21	6 633,33
615200 – Entretien immobilier	11 386,11	11 152,37
615520 – ENTRETIEN VEHICULE TOURISME	1 078,73	1 687,79
615600 – Maintenance	17 017,40	12 655,19
616100 – Assurances	6 437,85	6 206,87
617100 – Formations	172,00	3 054,00
618200 – Abonnements	430,80	414,00
618300 – Traductions	592,47	
618600 – Cotisations diverses	7 769,25	4 080,50
621000 – Personnel extérieur à l'entrep	19 390,20	23 305,29
622600 – Honoraires expert comptable	34 000,80	33 213,60
622610 – Honoraires commissaire aux com	10 837,20	5 214,00
622620 – Honoraires avocats	7 840,00	11 376,00
622700 – Frais d'actes et contentieux	117,20	4,51
622800 – Commission ANCV	1 660,37	30,25
622801 – Commission REGIONDO	239,93	128,82
623000 – Publicité, publications, relat	67 044,62	96 721,99
623050 – Accueil	10 877,15	8 156,14
623100 – Editions	36 757,78	27 323,94
623300 – Foires et expositions	2 100,00	
623400 – Cadeaux	1 177,57	3 987,40
623600 – Catalogues et imprimés	3 000,00	
623800 – Divers, dons, pourboires		30,00
624100 – Transport sur achat	18,00	
625100 – Voyages et déplacements	18 114,77	25 563,15
625101 – Frais de déplacement salariés	226,00	57,90
625700 – Frais de réceptions	10 815,05	7 061,93
626000 – Frais postaux	1 992,14	2 114,87
626100 – Frais de télécommunications	13 162,72	12 267,11
627800 – Services bancaires	3 192,21	2 442,21
628100 – Concours divers		229,00
	345 442,41	364 188,91
Impôts, taxes et versements assimilés		
631200 – Taxe apprentissage	3 225,87	3 015,87
633300 – Taxe formation continue	6 027,50	6 153,38
635130 – Autres impôts locaux	1 223,52	1 015,22
635200 – TVA non récupérables	3 274,00	780,00
	13 750,89	10 964,47

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
Rémunérations du personnel		
641000 – Rémunérations brutes du person	326 056,80	326 166,37
641100 – Indemnités de licenciement		1 216,73
641200 – Congés payés	3 472,36	11 162,44
641300 – Primes et gratifications	71 971,93	73 445,04
641400 – Indemnités et avantages divers	158,75	184,24
641430 – Indemnité de rupture conventionnelle	3 343,44	4 290,09
641700 – Avantages En Nature	3 106,20	3 106,20
	408 109,48	419 571,11
Charges sociales		
645100 – URSSAF	102 237,68	99 632,26
645110 – Taxe sur les salaires	17 743,63	18 125,44
645310 – Cotisations retraites (cadres)	27 755,22	29 900,08
645332 – Swisslife	5 650,19	5 273,84
645500 – Charges sur congés payés	-3 432,88	6 629,51
645700 – Médecine du travail	1 935,97	1 934,86
648000 – Autres charges de personnel	14 000,00	
	165 889,81	161 495,99
Dotations aux amortissements		
681110 – Dotations aux amort. immobilis	830,00	11 570,50
681120 – Dotations aux amort. immobilis	2 262,10	2 720,05
681740 – DOTATION POUR CREANCES CLIENTS	6 510,00	1 180,80
	9 602,10	15 471,35
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
651600 – Droits d'auteurs et de reprodu	360,75	340,84
654000 – Pertes sur créances irrécouvrables	3 848,76	
654100 – Pertes sur créances de l'exercice		-182,00
658000 – Autres charges de gestion cour	9 783,15	56,27
	13 992,66	215,11
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 142 104,12	1 130 555,35
RESULTAT D'EXPLOITATION	63 638,43	-72 158,83
PRODUITS FINANCIERS		
764000 – Revenus des VMP		1 134,45
768000 – Intérêts sur livret	269,17	120,54
	269,17	1 254,99
CHARGES FINANCIERES		
661000 – Charges d'intérêt	5,61	105,90
661100 – Intérêts des emprunts et dettes	925,37	1 139,56
666000 – Pertes de change	481,75	
	1 412,73	1 245,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
775000 – Produits cessions éléments d'actif		2 666,67
777000 – Quote part des subventions d'i	492,82	12 418,34
787500 – Reprise provision retraite		71 789,96
	492,82	86 874,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671200 – Pénalités amendes fiscales et pénal	450,00	
	450,00	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEU ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	62 537,69	14 725,67

Dossier de gestion

Dossier de gestion

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2023**

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY	
SIRET	7 8 0 3 8 3 1 2 1 0 0 0 1 6
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
7 AVENUE DE CHAMPAGNE B. P 28 51201 EPERNAY CEDEX	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres services de réservation et activités connexes
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C REGAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values			PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Entreprises nouvelles art. 44 septies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (CIC/DAG)

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable : SA FCN EPERNAY			
2 rue Léger Bertin 51200 EPERNAY		Tél : 0326541444	
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément : <input type="text"/>			

I. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

J. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		

K. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		7 AVENUE DE CHAMPAGNE 51201 EPERNAY CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		7 8 0 3 8 3 1 2 1 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	197 422	195 514	1 908
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 619	2 619	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	193 662	187 806	5 856
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	5 000	5 000	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	30		30
	TOTAL (II)		BJ	BK	398 735	390 940	7 794
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	33 880		33 880
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 600		3 600
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	29 499	10 110	19 389
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 054	11 993	2 061
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	168 989		168 989	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 943		15 943	
	TOTAL (III)	CJ	CK	265 967	22 103	243 864	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			48		48
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	664 751	413 043	251 707	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY	Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	174 908
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	(274 957)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	62 537
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(37 511)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	79 895
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	67 103
	Dettes fiscales et sociales			DY	89 922
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	8 117
	Produits constatés d'avance (4)			EB	44 158
TOTAL (IV)			EC	289 197	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	21	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	251 707	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	230 798	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY				Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	96 621	FB		FC	96 621	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	204 404	FH		FI	204 404	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	301 025	FK		FL	301 025	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	808 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	25 830	
	Autres produits (1) (11)					FQ	70 886	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 205 742
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	63 039	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(6 991)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	129 269	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	345 442	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 750	
	Salaires et traitements*					FY	408 109	
	Charges sociales (10)					FZ	165 889	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 092
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 510
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	13 992	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 142 104	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	63 638	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	269	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	269	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	930	
	Différences négatives de change					GS	481	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 412	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 143)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	62 494	

Désignation de l'entreprise		ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	492	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	492	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	450	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	450	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	42
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 206 504	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 143 966	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	62 537
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	24 649
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	360	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madolin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			450		
Subventions d'investissement virées au résultat				67 493	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	450
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	450
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	492
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	492

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	197 422	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 619	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	91 867	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	100 935	LC		LD	859
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	195 422	LO		LP	859
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P	5 000	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	30	1U		1V		
TOTAL IV				LQ	5 030	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	397 875	ØH		ØJ	859		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	197 422	LW	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	2 619	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	91 867	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	101 795	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH	196 282	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C	5 000	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F	30	2G
TOTAL IV				1B		NJ		NK	5 030	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	398 735	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 --- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	194 684	PF	830	PG		PH	195 514
TOTAL I		RK	194 684	RM	830	RN		RO	195 514
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 619	QA		QB		QC	2 619
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	77 600	QE		QF		QG	79 299
	Matériel de transport	QH	90 987	QI	400	QJ		QK	91 387
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 957	QM	1 862	QN		QO	17 120
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	188 164	QV	2 262	QW		QX	190 426
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	382 848	ØP	3 092	ØQ		ØR	385 940
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO		
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		194 684			194 684
TOTAL I		194 684			194 684
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 619			2 619
immobilisations corporelles	Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	77 600			77 600
	Matériel de transport	90 987			90 987
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 957			16 957
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL II		188 164			188 164
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		382 848			382 848
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-11) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF- IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV		UW	30			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	29 499		29 499					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	40		40					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 095		1 095					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	12 918		12 918					
	Charges constatées d'avance		VS	15 943		15 943					
	TOTAUX			VT	59 527	VU	59 497	VV	30		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	79 895		21 496		58 398			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	67 103		67 103						
Personnel et comptes rattachés		8C	51 265		51 265						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31 938		31 938						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 846		3 846					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 872		2 872					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 117		8 117						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	44 158		44 158						
TOTAUX			VY	289 197	VZ	230 798		58 398			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	23 317	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	62 537		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I	WR	62 537	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	QV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		59 655	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XJ			
bénéfice (I moins II)				XI		2 882	
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		2 882	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	348 867
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	2 882
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	345 984
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	345 984
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	(289 683)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	14 725		- Autres réserves		ZD			
	Prélèvements sur les réserves		0E			Dividendes		ZE			
						Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I		0F	(274 957)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(274 957)		
				TOTAL II		ZH	(274 957)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	274		
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	12 206		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	19 390		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	54 695		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	258 875		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	345 442		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	13 750		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	13 750		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	28 276		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	15 821		
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	411 277		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058--NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❸ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❺	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ❻			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY</u>												Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Exercice ouvert le : <u>01/01/2023</u> et clos le : <u>31/12/2023</u> Durée en nombre de mois												12			
DECLARATION DES EFFECTIFS															
Effectifs moyens du personnel												YP	11		
Dont apprentis												YF			
Dont handicapés												YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE															
I Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	301 025		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT			
TOTAL I												OX	301 025		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	70 886		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE			
Subventions d'exploitation reçues												OF	808 000		
Variation positive des stocks												OD	6 991		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	24 649		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT			
TOTAL 2												OM	910 527		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Achats												ON	229 508		
Variation négative des stocks												OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	296 036		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	13 992		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												OY			
TOTAL 3												OJ	539 537		
IV Valeur ajoutée produite															
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	672 016
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).												SA	672 016		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.															
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX	301 025		
Effectifs au sens de la CVAE												EY	11		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)												HX			
Période de référence												GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3		
Date de cessation												HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3		

Ce grid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 7 8 0 3 8 3 1 2 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY

ADRESSE (voie) 7 AVENUE DE CHAMPAGNE

CODE POSTAL 51201 VILLE EPERNAY CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 7 8 0 3 8 3 1 2 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS OFFICE DE TOURISME EPERNAY

ADRESSE (voie) 7 AVENUE DE CHAMPAGNE

CODE POSTAL 51201 VILLE EPERNAY CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

